

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015 (20h30)

Présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON, Didier CHALAS, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Excusé(e)s : Jocelyne CASTON, Bernard VINCENT (procuration à Jean-Michel CHAGNON), Denis CORNILLON (procuration à Marie-Cécile SEGUIN), Chantal ANDRIES (procuration à Christian SIRON), Marlène DE FROIDCOURT (procuration à Gérard CROZIER), Christophe BURLING (procuration à Maryvonne CORNU-CHARRIER).

Secrétaire de séance : Mme Christel DUBOIS.

Le Maire adresse en premier lieu un témoignage de sympathie à la famille de Mme Véronique TAVIGNOT née PICON, décédée. Il ouvre ensuite la séance en donnant lecture du compte-rendu de la séance du 26 octobre 2015, pour lequel Mme Monique SEGUIN-MANCHON a demandé qu'il soit complété, en particulier au point n° 3 s'agissant de l'articulation entre le service urbanisme communal et le service commun mutualisé piloté par la Communauté de Communes. Le compte-rendu rectifié est présenté à l'assemblée puis approuvé à l'unanimité.

CHEMIN PIETONNIER « GUINIÈRE » : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZI n° 329 APPARTENANT AUX CONSORTS FRAYSSE ET DE LA PARCELLE ZI n° 325 APPARTENANT A LA SCI ALBEAU

La régularisation de la situation juridique du chemin piétonnier Guinière au regard des propriétaires riverains a débuté en 2012. Il reste à ce jour cinq parcelles à régulariser, notamment les parcelles cadastrées ZI n° 329 (9 m²) et ZI n° 325 (18 m²) appartenant respectivement aux consorts FRAYSSE et à la SCI ALBEAU. Le prix d'achat a été fixé à l'amiable avec les propriétaires à un prix de 12 €/m², soit 108 € pour la parcelle ZI n° 329 et 216 € pour la parcelle ZI n° 325. Le Conseil Municipal valide ces deux achats. Il autorise le Maire à recevoir et authentifier les actes d'acquisition et à signer tous les documents nécessaires aux transactions.

DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE AU SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE LA DROME POUR L'AMENAGEMENT DE CHEMINEMENTS DOUX PIETONS-CYCLES (VELODROME)

Le Maire rappelle le projet d'aménagement de la Traverse du village confié à l'équipe CORDEIL, BEAC et KPRIM faisant suite à l'étude préalable menée en 2011 par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Le projet consiste à aménager la route départementale n° 93 traversant le village, et ses abords, pour limiter la vitesse de circulation des véhicules, favoriser et sécuriser les déplacements doux. Il s'agit de « casser » l'effet de la traverse routière et de créer des transversales piétonnes et cyclistes rendant plus accessibles les commerces et les habitations au sud du village.

L'aménagement a été réfléchi globalement sur toute la longueur de la route départementale traversant le village, mais il sera réalisé en tranches compte tenu de son coût. La première tranche de travaux retenue s'étend ainsi du square Barnaire au carrefour dit du PMU, avec une priorité ciblée sur l'aménagement de la Véloдрôme. Le projet permet en effet de finaliser le parcours de la Véloдрôme, actuellement stoppé au centre du village. Les cyclistes emprunteront en toute sécurité la route départementale n° 93 puis la route des Béragères, pour rejoindre la commune de Eurre.

Cet aménagement peut être financé partiellement par la Région au titre du Contrat de Développement Durable Rhone-Alpes (CDDRA). Le Maire propose d'adresser une demande d'aide financière en précisant que les aménagements en rapport avec le parcours Véloдрôme sont évalués à 118 868 € HT. Mme SEGUIN-MANCHON se dit gênée de faire cette demande de subvention alors que le projet d'aménagement n'est pas arrêté et se prononce contre au moment du vote. Mme CORNU-CHARRIER, et M. BURLING par procuration, votent également contre. La demande d'aide financière est donc adoptée à 15 voix contre 3.

SUBVENTION SOUMISE A CONDITION D'OCTROI AU SYNDICAT D'INITIATIVE

Reversement de taxe de séjour

Le Maire rappelle l'instauration de la taxe de séjour sur le territoire communal et le produit collecté sur la période : 1^{er} et 2^{ème} semestre 2014, à savoir : 2 886,60 €. Il rappelle que ce produit est destiné à favoriser la fréquentation touristique, et notamment à renforcer les permanences et l'offre de services proposées par le Syndicat d'Initiative. Du 15 juin au 15 septembre 2015 (3 mois), le Syndicat a employé un agent d'accueil pour 400 €. Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de couvrir la dépense engagée et de verser 400 € au Syndicat d'initiative

Le Maire ajoute que la compétence tourisme sera probablement transférée dans quelques années à la Communauté de Communes du Val de Drôme.

BUDGET 2015 : DECISION MODIFICATIVE / VIREMENT DE CREDITS

Sur le budget Commune 2015, en dépenses d'investissement, le Conseil municipal retire 16 000 € à l'article 21578 Autre matériel et outillage de voirie, pour affecter 14 400 € à l'article 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques, et 1 600 € à l'article 2183 Matériel de bureau et informatique. Ce virement permet de faire face aux changements d'imputation comptable demandés par le trésorier en cours d'année.

Sur le budget Eau et assainissement, en section d'exploitation, le Conseil municipal inscrit 1 500 € en recettes supplémentaires à l'article 704 travaux (branchements), et en contrepartie : 1 407 € en dépenses à l'article 604 et 93 € à l'article 6811 Dotations aux amortissements. Ce réajustement permet d'équilibrer les écritures d'amortissement et de faire face aux dépenses 2014 et 2015 de traitement des eaux pluviales acquittées sur la seule année 2015.

DIVERS

• Intervention du Maire, des adjoints, des conseillers délégués

Le Maire signale qu'il a répondu à la convocation de M. le Préfet à la réunion d'information sur l'état d'urgence déclaré sur le territoire national. Un très grand nombre de maires de la Drôme étaient présents à cette réunion exceptionnelle du 20 novembre.

De par son activité professionnelle, M. Didier CHALAS, conseiller municipal, déclare qu'il n'est plus en mesure d'assurer convenablement les missions que le Maire lui a déléguées en début de mandat. Il souhaite qu'elles lui soient retirées, de même que son indemnité. Il continue par contre d'assumer son rôle de conseiller municipal.

Le Maire rend compte d'une récente réunion avec Drôme Aménagement Habitat en charge de la construction des logements et commerces au bas du village (carrefour dit du PMU). Il décrit les équipements qui sont envisagés pour aménager la place créée au centre du nouvel ensemble immobilier. Cet espace étant public, son aménagement sera financé par la Commune comme cela était déjà prévu au budget communal ; il devra être compatible avec le projet d'aménagement de la Traverse du village. Certains commerces pourraient en outre ouvrir dès le mois de décembre.

M. Jean-Michel CHAGNON, 1^{er} adjoint, donne lecture des permis de construire et déclarations préalables, certificats d'urbanisme et autorisations de travaux délivrés depuis le 26 octobre 2015.

M. Christian SIRON, adjoint délégué aux affaires scolaires, fait part de l'avis favorable émis par les services de l'Etat sur le projet éducatif territorial (PEDT) déposé en septembre dernier.

Mme Catherine BESSON, adjointe déléguée aux affaires sociales, donne la date du goûter de aînés. Il est organisé le jeudi 10 décembre 2015 à 15h30, à la salle polyvalente.

M. Rodrigue ROUBY, adjoint délégué aux travaux et à la voirie, dresse un rapide compte-rendu des travaux Chemin des Cottés. Le Maire ajoute que d'autres dispositions réglementaires devront être prises, comme la limitation de tonnage appliquée aux poids lourds, et la restriction drastique des autorisations de construire suivant les conclusions d'une étude géotechnique.

Mme Christel DUBOIS, conseillère déléguée aux associations, liste les manifestations sportives et culturelles à venir d'ici à la fin de l'année.

Mme Marie-Cécile SEGUIN, conseillère municipale, s'est rendue à l'assemblée générale des Restos du Cœur qui a en charge 183 familles sur le très large secteur de Loriol, ainsi que des familles de réfugiés et 6 personnes sans domiciles fixes. Elle récapitule les initiatives prises en plus de la distribution de repas, pour favoriser l'accompagnement social et la réinsertion.

Avant de clore la séance, Mme SEGUIN-MACHON sollicite la parole et demande au Maire l'état d'avancement du dossier d'aire de traitement des effluents phytosanitaires. Celui-ci répond que le recours initié par Mme et M. PELLIEU a bien été retiré comme ils s'y étaient engagés, mais qu'un recours a été déposé par un autre riverain. Le dossier est entre les mains des avocats.

Mme CORNU-CHARRIER pose à son tour une question. Elle demande à connaître le coût de la mission confiée à Mme SURPLY qui a été recrutée pour occuper temporairement le poste de responsable d'urbanisme en attendant la prise de poste en janvier 2016 de la candidate recrutée. La réponse sera apportée à la prochaine réunion.

Pour terminer, le Maire annonce que le Débat d'Orientation Budgétaire, aura lieu le 16 janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 22h00.